

FICHE DE LIAISON À COMPLÉTER ET À TRANSMETTRE
PAR LES ORGANISATEURS POUR TOUT ÉVÉNEMENT OU MANIFESTATION
HORS Manifestations à caractère revendicatif sur la voie publique *

NOM DE LA MANIFESTATION OU DU RASSEMBLEMENT			
TYPE DE MANIFESTATIONS	<input type="checkbox"/> SPORTIF <input type="checkbox"/> CULTUREL <input type="checkbox"/> MUSICAL <input type="checkbox"/> CULTUEL <input type="checkbox"/> AUTRE <i>Si oui, à préciser</i> <input type="text"/>		
NOM/PRÉNOM ET COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUE DE L'ORGANISATEUR			
DATE ET HEURES DE DÉBUT ET DE FIN			
NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUES <i>Tout inclus : public + organisation/technique + bénévoles</i>	<input type="checkbox"/> - de 1500	<input type="checkbox"/> Entre 1500 et 5000	<input type="checkbox"/> + de 5000 Avec un dossier de sécurité dûment complété par les organisateurs
* DÉLAI DE TRANSMISSION PAR LES ORGANISATEURS <i>à la mairie du lieu de l'évènement</i> <i>+ préfecture ou sous préfecture si + de 5000 personnes attendues</i>	1 MOIS AVANT LA MANIFESTATION Le maire informe et transmet la fiche de liaison à la gendarmerie ou la DDPN et au SDIS	2 MOIS AVANT LA MANIFESTATION Le maire informe et transmet la fiche de liaison à la gendarmerie ou la DDPN et au SDIS <i>+ la préfecture ou sous-préfecture</i>	2 MOIS AVANT LA MANIFESTATION <i>Dépôt du dossier en préfecture ou sous-préfecture pour instruction. Organisation d'une réunion de sécurité</i>
COMMUNE et LIEU EXACT D'IMPLANTATION			
EMPRISE SUR LE DOMAINE PUBLIC <i>Si oui,</i>	<input type="checkbox"/> OUI <i>Lieu(x) :</i> <input type="text"/>		<input type="checkbox"/> NON
UTILISATION D'UN BÂTIMENT DE TYPE ERP <i>Si oui,</i>	<input type="checkbox"/> OUI <i>Le(s)quel(s) :</i> <input type="text"/>		<input type="checkbox"/> NON

INSTALLATION CHAPITEAUX, TENTES, STRUCTURES MOBILES OU TRIBUNES ET GRADINS <i>Si oui,</i>	<input type="checkbox"/> OUI Le type et quelle utilisation : <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div>		<input type="checkbox"/> NON
FEU D'ARTIFICES OU D'UN SPECTACLE PYROTECHNIQUE PRÉVU <i>Si oui, précisez</i>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> feu d'artifice ou <input type="checkbox"/> spectacle pyrotechnique		<input type="checkbox"/> NON
PRÉSENCE D'UN COORDONNATEUR SÉCURITÉ <i>Si oui, précisez</i>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Nom du prestataire : <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div>
PRÉSENCE D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ <i>Si oui, précisez</i>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Nom du prestataire : <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div>
PRÉSENCE D'UN SERVICE DE SECOURS A PERSONNE <i>Si oui, précisez</i>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Nom du prestataire : <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div>
PRÉSENCE D'UN SERVICE DE SECOURS INCENDIE <i>Si oui, précisez</i>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Nom du prestataire : <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div>

GRAND RASSEMBLEMENT

MANIFESTATION RASSEMBLANT PLUS DE 5000 PERSONNES

L'ensemble des documents doit être renvoyé à la préfecture des Deux-Sèvres – Bureau des sécurités ou à la sous-préfecture d'arrondissement **au minimum 2 mois avant la date de la manifestation :**

Arrondissement de Niort	Préfecture Bureau de la sécurité civile et de la défense nationale	05 49 08 68 68	pref-bppc@deux-sevres.gouv.fr
Arrondissement de Parthenay	Sous-Préfecture de Parthenay	05 49 08 68 68	sp-parthenay@deux-sevres.gouv.fr
Arrondissement de Bressuire	Sous-Préfecture de Bressuire	05 49 08 68 68	sp-bressuire@deux-sevres.gouv.fr

Une réunion de sécurité, présidée par un membre du corps préfectoral, sera organisée.

MANIFESTATION SPORTIVE

Toute manifestation sans véhicule terrestre à moteur, sans chrono ni classement, et à partir de 100 participants,
toute manifestation sans véhicule terrestre à moteur, avec chrono et classement, sans nombre minimum,
toute manifestation avec véhicule terrestre à moteur, sans chrono ni classement, à partir de 50 véhicules,
et toute manifestation avec véhicule terrestre à moteur, avec chrono et classement, sans nombre minimum, **est à déclarer sur l'application suivante :**

<https://declaration-manifestations.gouv.fr>

Pour toutes informations, merci de consulter le site internet des services de l'État :

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/index.php/Demarches/Manifestations-sportives>

ou écrire à pref-manifestations-sportives@deux-sevres.gouv.fr

SPECTACLE PYROTECHNIQUE

Pour toutes informations, sur les différences entre un feu d'artifice et un spectacle pyrotechnique merci de consulter le site internet des services de l'État :

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Protection-des-personnes-et-des-biens/Securite-Civile/Feux-d-artifices-feux-festifs-de-plein-air-et-lacher-de-lanterne.../Spectacles-pyrotechniques-feux-d-artifices-et-lanterne-volantes>

Le lien pour déclarer un spectacle pyrotechnique avec l'application "Démarches simplifiés"

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-de-spectacle-pyrotechnique-dept-79-a-c>

MANIFESTATION AÉRIENNE

En ce qui concerne les manifestations aériennes, l'**ensemble des documents doit être adressé à :**

pref-manifestations-aerielles@deux-sevres.gouv.fr